

## **Marché passé selon la procédure adaptée relatif à la démarche d'accompagnement Géo-communs IGN**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

L'IGN souhaite avoir recours à une prestation d'accompagnement auprès de l'écosystème externe de l'IGN, dans le cadre du projet « Géo-communs, avançons ensemble ! » en vue de son appropriation et d'un enrichissement.

Pour candidater, vous devez :

- Remplir le Cahier des clauses particulières n° 21028 (CCP), valant acte d'engagement ;
- Remplir les formulaires DC1 et DC2, et si besoin le formulaire DC4 ;
- Fournir un mémoire technique détaillant les éléments mentionnés dans l'annexe 2 au CCP ;
- Remplir l'annexe financière ;
- Fournir un planning prévisionnel d'exécution des prestations ;
- Joindre un relevé d'identité bancaire ;
- Renvoyer l'ensemble par voie électronique via la plateforme PLACE accessible via le lien suivant <https://www.marches-publics.gouv.fr> .

Les propositions doivent être remises avant le **vendredi 30 avril 2021 à 16h00 (heure de Paris)**

Une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les mêmes délais à l'adresse suivante :

Institut national de l'information géographique et forestière  
Service des achats et marchés  
Bâtiment A – pièce 278  
73 avenue de Paris  
94165 Saint Mandé Cedex

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les propositions seront évaluées et classées en tenant compte des critères suivants :

- 1 - Profils et moyens 40 %
- 2 - Prix 30 %
- 3 - Pertinence de la démarche 20 %
- 4 – Délais de réalisation 10 %

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les candidats doivent utiliser la plateforme de dématérialisation de l'IGN accessible via le lien <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

En cas de difficulté, vous pouvez adresser un courriel à [marches-publics@ign.fr](mailto:marches-publics@ign.fr)